

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DASCO 145** Décharges de classe des directrices et directeurs d'école parisiens pour l'année scolaire 2015-2016 - Convention avec l'Etat.

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de conclure avec l'Etat (ministère de l'Education Nationale) une convention portant sur les décharges de classe des directrices et directeurs d'école parisiens et fixant les conditions financières entre les parties pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Etat, représenté par la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la convention, annexée à la présente délibération, portant sur les décharges de classe des directrices et directeurs d'école parisiens et fixant les conditions financières entre les parties pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016.

Article 2 : La dépense correspondante de 18,706 millions d'euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2016, rubrique 213, chapitre 012, nature 6218, sous-détail 2.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**